

GUIDE DE L'ADMISSION

Hiver, été, automne 2016

CYCLES SUPÉRIEURS



UNIVERSITÉ
LAVAL

Ville de Québec, Canada



TABLE DES MATIÈRES

Un campus animé comme une ville	1	Admission	8
L'Université Laval et le système scolaire québécois	2	Exigences d'admission à un programme de deuxième cycle	8
Dates à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission	3	Exigences d'admission à un programme de troisième cycle	8
Documents requis en appui à la candidature d'admission	4	Exigences d'admission à des cours	8
Étapes à suivre pour le dépôt d'une demande d'admission	6	Programmes à capacité d'accueil limitée	8
Caractéristiques des programmes	7	Décision de l'Université Laval	8
Types de programmes aux cycles supérieurs	7	Réponse du candidat à l'offre d'admission	9
Microprogramme de deuxième cycle	7	Inscription	9
Diplôme d'études supérieures spécialisées	7	Formalités de séjour pour les candidats étrangers qui désirent	
Maîtrise	7	étudier au Québec	10
Doctorat conduisant au grade de <i>Philosophiæ Doctor</i>	7	Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)	10
Doctorat conduisant au grade de docteur dans un domaine		Permis d'études ou visa de résidence temporaire	10
du savoir	7	Assurance maladie et hospitalisation obligatoire	10
Diplôme d'études supérieures, maîtrise et doctorat sur mesure	7	Adresses utiles	11
Autres types de cheminement d'études	7	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la	
Année universitaire	7	protection des renseignements personnels	12
Connaissance de la langue française	7	Information aux étudiantes et aux étudiants	12
		Déclaration d'opposition	13

Hyperliens

Bourses et aide financière
Calendrier universitaire
Conditions d'admission
Droits de scolarité et autres frais
Formulaire de demande d'admission
Rapports d'appréciation
Résidences étudiantes

Université Laval
Québec QC G1V 0A6
CANADA
418 656-2764
ou sans frais 1 877 7ULVAL (785-2825) (Canada et États-Unis)
info@ulaval.ca
www.ulaval.ca

La publication *Guide de l'admission aux cycles supérieurs* vaut pour les sessions suivantes : hiver 2016, été 2016 et automne 2016.

Bien que les renseignements donnés dans cette publication soient exacts au moment de la production du PDF, l'Université Laval se réserve le droit de les modifier sans préavis.

Cette publication était à jour en septembre 2015.

Note : ce guide est disponible en version électronique seulement.

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.



UN CAMPUS ANIMÉ comme une ville

LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

- près de 60 000 étudiants
 - 73 % à temps complet
 - 26 % aux 2^e et 3^e cycles
- plus de 10 400 diplômes et attestations décernés annuellement, dont près de 30 % aux étudiants des cycles supérieurs
- l'un des plus importants employeurs de la région

LA CITÉ UNIVERSITAIRE

- un campus animé comme une ville
 - plus de 40 édifices, dont 2 pavillons au cœur du centre-ville
 - plus de 5 km de tunnels reliant tous les bâtiments sur un territoire de 1,2 km²
 - un vaste espace verdoyant et boisé

LA RECHERCHE

- plus de 260 regroupements de recherche, dont 84 chaires de recherche du Canada
- plus de 303 millions de dollars en fonds de recherche

LA FORMATION

- 17 facultés et un institut des hautes études internationales offrant plus de 400 programmes d'études
- plus de 100 programmes et activités de formation
- plus de 70 programmes offerts en formation à distance
- plus de 700 cours offerts en formation à distance

LE PAVILLON DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS (PEPS)

- plusieurs gymnases, salles d'entraînement et salles d'équipe
- deux grands stades couverts et un stade extérieur d'athlétisme et de football pouvant accueillir 10 500 spectateurs
- des murs d'escalade
- deux piscines de taille olympique
- des terrains de soccer, de basket, de tennis
- un champ de pratique de golf
- deux patinoires
- deux pistes d'athlétisme (intérieure et extérieure)
- six terrains de volleyball de plage
- trois terrains de softball

- une clinique de médecine sportive (physiothérapie, acupuncture, kinésiologie, nutrition, massothérapie).

LA BIBLIOTHÈQUE

- près de 6 millions de documents
- plus de 700 000 prêts chaque année

L'ÉCOLE DE LANGUES

- 11 langues enseignées (cours réguliers, intensifs ou à distance) : allemand, anglais, italien, espagnol, mandarin, japonais, portugais, russe, latin, français langue étrangère et français langue maternelle
- cours intensifs d'été de français langue étrangère (FLE) depuis 1937 qui ont fait sa renommée
- mise à niveau et perfectionnement en français langue maternelle
- francisation des immigrants
- stage pour étudiants en Chine
- stage pour enseignants en didactique du français, culture et société québécoises
- nombreuses bourses pour l'apprentissage d'une langue

RÉSIDENCES

Résidences mixtes

Pavillon Alphonse-Marie-Parent : 996 chambres simples

Pavillon Ernest-Lemieux : 429 chambres simples

Résidence pour étudiants

Pavillon H.-Biermans-L.-Moraud : 390 chambres simples

Résidence pour étudiantes

Pavillon Agathe-Lacerte : 481 chambres simples

En septembre 2014, le coût de location d'une chambre, pour les étudiants à temps complet, est de 322 \$ par mois.

Important : L'admission à un programme à l'Université Laval ne garantit aucunement à l'étudiant l'obtention d'une chambre en résidence. Faites votre demande de réservation en ligne (www.residences.ulaval.ca).





L'UNIVERSITÉ LAVAL

et le système scolaire québécois

LA FORMATION PRÉUNIVERSITAIRE

Études primaires	6 années	
Études secondaires	5 années	Diplôme d'études secondaires (DES)
Études collégiales	2 ou 3 années	Diplôme d'études collégiales (DEC)

Total des années de scolarité préuniversitaire : au moins 13

LA FORMATION UNIVERSITAIRE

PREMIER CYCLE

Exigence générale d'admission : Diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent

Certificat	1 année
Diplôme	2 années
Baccalauréat	3 ou 4 années
Doctorat	4 ou 5 années

Total des années de scolarité au terme du baccalauréat : au moins 16

DEUXIÈME CYCLE

Exigence générale d'admission : le baccalauréat ou l'équivalent

Diplôme d'études supérieures spécialisées	1 année
Maîtrise	2 années

Total des années de scolarité au terme de la maîtrise : au moins 18

TROISIÈME CYCLE

Exigence générale d'admission : la maîtrise ou l'équivalent

Doctorat	3 ou 4 années
----------	---------------

Total des années de scolarité au terme du doctorat : au moins 21



DATES LIMITES À RESPECTER pour le dépôt d'une demande d'admission

- Le tableau suivant fait état des dates fixées pour le dépôt d'une demande d'admission selon la provenance des candidats.
- La mention **DATE LIMITE** indique qu'il s'agit de la dernière date pour le dépôt de la demande d'admission. Celle-ci s'applique rigoureusement pour les programmes contingentés, dont la liste peut être consultée à l'adresse suivante : (www2.ulaval.ca/admission/decouvrez-les-exigences-dadmission/programmes-contingentes.html).
- En **ADMISSION TARDIVE**, le choix de programmes et de cours pourrait comporter des restrictions.
- Les candidats sont invités à transmettre, sous format numérisé, les documents en appui à leur dossier de candidature lors de la demande d'admission en ligne ou ultérieurement, en accédant à la zone sécurisée de Capsule, en choisissant l'onglet *Admission*, puis en cliquant sur *Dossier de candidature*. Le respect de ces dates permet d'accélérer le traitement du dossier.

SESSION	PROVENANCE DES CANDIDATS	ADMISSION RÉGULIÈRE	ADMISSION TARDIVE
HIVER 2016	QUÉBEC ET AUTRES PROVINCES CANADIENNES Programmes des deuxièmes et troisièmes cycles Tous les programmes de la Faculté des sciences de l'administration	1 ^{er} novembre 2015 14 novembre 2015	1 ^{er} novembre 2015
	HORS DU CANADA Programmes des deuxièmes et troisièmes cycles Note : Après le 1 ^{er} octobre, la demande d'admission pourrait être reportée à une session ultérieure	15 septembre 2015	
ÉTÉ 2016	QUÉBEC ET AUTRES PROVINCES CANADIENNES Programmes des deuxièmes et troisièmes cycles	1 ^{er} avril 2016	
	HORS DU CANADA Programmes des deuxième et troisième cycles Note : Après le 1 ^{er} février, la demande d'admission pourrait être reportée à une session ultérieure Programme spécial de français, langue étrangère ou seconde Première période (mai-juin) Deuxième période (juillet-août)	15 janvier 2016 1 ^{er} avril 2016 1 ^{er} mai 2016	
AUTOMNE 2016	QUÉBEC ET AUTRES PROVINCES CANADIENNES Programmes des deuxième et troisième cycles Maîtrise en orthophonie Maîtrise en pharmacothérapie avancée Tous les programmes de la Faculté des sciences de l'administration Programmes de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, de la Faculté de pharmacie, de la Faculté des sciences infirmières (à l'exception du baccalauréat en sciences infirmières – formation DEC-BAC) et de la Faculté des sciences sociales	1 ^{er} février 2016 date limite : 1 ^{er} février 2016 date limite : 1 ^{er} mars 2016 1 ^{er} mars 2016 1 ^{er} mars 2016	15 août 2016 1 ^{er} juillet 2016 1 ^{er} août 2016
	HORS DU CANADA Programmes des deuxième et troisième cycles Note : Après le 1 ^{er} avril, la demande d'admission pourrait être reportée à une session ultérieure	1 ^{er} mars 2016	



DOCUMENTS REQUIS

en appui à la candidature d'admission

Document officiel : original produit par l'établissement responsable. S'il s'agit d'une photocopie certifiée conforme à l'original, le document doit, pour être considéré officiel, porter le sceau de la personne autorisée à l'émettre : notaire, avocat, attaché d'ambassade ou de consulat. Un document transmis par télécopieur n'est pas considéré officiel. **À la suite du dépôt de sa demande d'admission, le candidat peut toutefois acheminer au Bureau du registraire une photocopie lisible de ses documents aux fins d'analyse de son dossier.**

Une traduction officielle est exigée pour tout document rédigé dans une langue autre que le français, l'anglais ou l'espagnol.

Tout document soumis, sauf les diplômes originaux, demeure la propriété de l'Université Laval.

Transmission des documents en appui au dossier de candidature : le candidat est invité à transmettre, sous format numérisé, les documents en appui à son dossier de candidature lors de la demande d'admission en ligne ou ultérieurement, en accédant à la zone sécurisée de Capsule, en choisissant l'onglet *Admission*, puis en cliquant sur *Dossier de candidature*. Les documents officiels demeurent toutefois requis.

Relevé de notes : pour le candidat qui a poursuivi des études dans une université au Canada et aux États-Unis, le relevé de notes doit être transmis directement par l'établissement responsable, par voie électronique sécurisée ou sous pli scellé.

Type de candidature : les documents à fournir varient selon le type de candidat. Celui-ci est invité à consulter la rubrique qui correspond à sa situation.

Candidat actuellement inscrit à l'Université Laval ou non inscrit depuis moins de cinq ans

- Relevés de notes des études secondaires, collégiales, postsecondaires ou préparatoires à l'université, s'ils n'ont pas été fournis lors d'une demande d'admission antérieure.
- Trois rapports d'appréciation : <http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/formulaires.html>
Le candidat à un programme de 3^e cycle doit remplir et transmettre le rapport d'appréciation par trois professeurs ou employeurs (choisir la langue) :
 - Rapport d'appréciation : études de 3^e cycle (REG-135-AD)
 - Report on the Candidate : Master's Program (REG-135e-AD)
 - Rapport d'appréciation : études de 2^e cycle (REG-130-AD)
 - Report on the Candidate : Doctoral Program (REG-130e-AD)Le rapport d'appréciation est requis au 2^e cycle seulement si spécifié dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Curriculum vitae, description de l'expérience acquise, lettre de motivation et ébauche du projet de recherche, selon ce qui est précisé dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Le Bureau du registraire pourra ultérieurement demander une copie du certificat de naissance dans certaines situations particulières.

Candidat de l'Université Laval non inscrit depuis cinq ans ou plus

- Relevé de notes des études collégiales, ou préparatoires à l'université.
- Relevés de notes des études universitaires ou postérieures aux années préparatoires à l'université.
- Trois rapports d'appréciation : <http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/formulaires.html>
Le candidat à un programme de 3^e cycle doit remplir et transmettre le rapport d'appréciation par trois professeurs ou employeurs (choisir la langue) :
 - Rapport d'appréciation : études de 3^e cycle (REG-135-AD)
 - Report on the Candidate : Master's Program (REG-135e-AD)
 - Rapport d'appréciation : études de 2^e cycle (REG-130-AD)
 - Report on the Candidate : Doctoral Program (REG-130e-AD)Le rapport d'appréciation est requis au 2^e cycle seulement si spécifié dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Curriculum vitae, description de l'expérience acquise, lettre de motivation et ébauche du projet de recherche, selon ce qui est précisé dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Certificat de naissance (copie lisible).

Candidat ayant poursuivi des études dans une autre université québécoise

- Relevé de notes des études collégiales, ou préparatoires à l'université.
- Relevés de notes des études universitaires ou postérieures aux années préparatoires à l'université.
- Trois rapports d'appréciation : <http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/formulaires.html>
Le candidat à un programme de 3^e cycle doit remplir et transmettre le rapport d'appréciation par trois professeurs ou employeurs (choisir la langue) :
 - Rapport d'appréciation : études de 3^e cycle (REG-135-AD)
 - Report on the Candidate : Master's Program (REG-135e-AD)
 - Rapport d'appréciation : études de 2^e cycle (REG-130-AD)
 - Report on the Candidate : Doctoral Program (REG-130e-AD)Le rapport d'appréciation est requis au 2^e cycle seulement si spécifié dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Curriculum vitae, description de l'expérience acquise, lettre de motivation et ébauche du projet de recherche, selon ce qui est précisé dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Certificat de naissance (copie lisible).

Candidat étranger

- Relevés de notes des études universitaires ou postérieures aux années préparatoires à l'université.
- Attestation officielle des diplômes obtenus, une fois délivrée, ou relevé de notes officiel portant la mention du diplôme obtenu.
- Trois rapports d'appréciation : <http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/formulaires.html>

Le candidat à un programme de 3^e cycle doit remplir et transmettre le rapport d'appréciation par trois professeurs ou employeurs (choisir la langue) :

- Rapport d'appréciation : études de 3^e cycle (REG-135-AD)
- Report on the Candidate : Master's Program (REG-135e-AD)
- Rapport d'appréciation : études de 2^e cycle (REG-130-AD)
- Report on the Candidate : Doctoral Program (REG-130e-AD)

Le rapport d'appréciation est requis au 2^e cycle seulement si spécifié dans la description du programme :

<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>

- Curriculum vitae, description de l'expérience acquise, lettre de motivation et ébauche du projet de recherche, selon ce qui est précisé dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Le candidat étranger devra présenter son passeport ou son permis d'études à son arrivée, pour fins de confirmation de la date de naissance.

Candidat canadien né hors Québec ou né hors Canada

- Relevés de notes officiels des deux dernières années d'études préparatoires à l'université.
- Relevés de notes des études universitaires ou postérieures aux années préparatoires à l'université.
- Attestation officielle des diplômes obtenus, une fois délivrée, ou relevé de notes officiel portant la mention du diplôme obtenu.
- Trois rapports d'appréciation : <http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/formulaires.html>

Le candidat à un programme de 3^e cycle doit remplir et transmettre le rapport d'appréciation par trois professeurs ou employeurs (choisir la langue) :

- Rapport d'appréciation : études de 3^e cycle (REG-135-AD)
- Report on the Candidate : Master's Program (REG-135e-AD)
- Rapport d'appréciation : études de 2^e cycle (REG-130-AD)
- Report on the Candidate : Doctoral Program (REG-130e-AD)

Le rapport d'appréciation est requis au 2^e cycle seulement si spécifié dans la description du programme :

<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>

- Curriculum vitae, description de l'expérience acquise, lettre de motivation et ébauche du projet de recherche, selon ce qui est précisé dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Certificat de naissance (copie lisible).
- Le citoyen canadien né hors Canada doit fournir une copie recto-verso de sa carte de citoyenneté canadienne.

- Une copie du formulaire pour l'attribution du code permanent dûment rempli (choisir la langue): https://www.reg.ulaval.ca/cms/site/reg/page_accueil/DemDoc
 - Attribution du code permanent : renseignements complémentaires (REG-180f-AD)
 - Additional Information for Permanent Code (REG-180a-AD)
 - Informaciones complementarias para la atribución de un código permanente (REG-180e-AD)

Candidat résident permanent au Canada

- Relevés de notes des études collégiales, postsecondaires ou préparatoires à l'université.
- Relevés de notes des études universitaires ou postérieures aux années préparatoires à l'université.
- Attestation officielle des diplômes obtenus, une fois délivrée, ou relevé de notes officiel portant la mention du diplôme obtenu.
- Trois rapports d'appréciation : <http://www2.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/formulaires.html>
Le candidat à un programme de 3^e cycle doit remplir et transmettre le rapport d'appréciation par trois professeurs ou employeurs (choisir la langue) :
 - Rapport d'appréciation : études de 3^e cycle (REG-135-AD)
 - Report on the Candidate : Master's Program (REG-135e-AD)
 - Rapport d'appréciation : études de 2^e cycle (REG-130-AD)
 - Report on the Candidate : Doctoral Program (REG-130e-AD)

Le rapport d'appréciation est requis au 2^e cycle seulement si spécifié dans la description du programme :

<http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>

- Curriculum vitae, description de l'expérience acquise, lettre de motivation et ébauche du projet de recherche, selon ce qui est précisé dans la description du programme : <http://www2.ulaval.ca/les-etudes/programmes.html>
- Copie recto-verso de la carte de résident permanent et du certificat de sélection du Québec (CSQ), s'il y a lieu.
- Attestation officielle des diplômes obtenus, une fois délivrée, ou relevé de notes officiel portant la mention du diplôme obtenu.
- Une copie du formulaire pour l'attribution du code permanent dûment rempli (choisir la langue): https://www.reg.ulaval.ca/cms/site/reg/page_accueil/DemDoc
 - Attribution du code permanent : renseignements complémentaires (REG-180f-AD)
 - Additional Information for Permanent Code (REG-180a-AD)
 - Informaciones complementarias para la atribución de un código permanente (REG-180e-AD)



ÉTAPES À SUIVRE

pour le dépôt d'une demande d'admission

ÉTAPE 1

Remplir le formulaire de demande d'admission : www.ulaval.ca/admission *. Le candidat peut faire deux choix de programmes qui seront analysés simultanément et il recevra une réponse pour chacun d'eux. Deux choix de programmes contingentés peuvent être considérés; aucun troisième choix de programme contingenté ne sera traité.

ÉTAPE 2

Payer 79 \$ canadiens (non remboursables) pour les frais d'ouverture et d'analyse du dossier. Les modes de paiements suivants sont acceptés :

✓ **candidat résidant au Québec et au Canada**

- paiement en ligne
- paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'Université Laval

✓ **candidat résidant à l'extérieur du Canada**

- paiement en ligne
- paiement par chèque tiré sur une banque canadienne à l'ordre de l'Université Laval
- paiement par mandat-poste international à l'ordre de l'Université Laval et encaissable dans une banque nord-américaine
- paiement par virement bancaire au compte de l'Université Laval
- paiement par transfert de fonds à un comptoir MoneyGram

NOTE : Aucun chèque postdaté ni coupon-réponse international émis par l'Union postale universelle n'est accepté.

ÉTAPE 3

Faire parvenir les documents requis au :
Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Bureau 2440
Université Laval
Québec QC G1V 0A6
Canada

NOTE : Les documents sous format numérisé peuvent être transmis lors de la demande d'admission en ligne ou ultérieurement, en accédant à la zone sécurisée de Capsule, en choisissant l'onglet *Admission*, puis en cliquant sur *Dossier de candidature*. Les documents officiels demeurent toutefois requis.

* Toute demande d'admission produite sur la base d'une fausse déclaration ou de documents frauduleux entraîne l'annulation du processus d'admission.

Caractéristiques des programmes

Les cycles universitaires constituent autant de degrés dans l'apprentissage de connaissances et de pratiques liées à un domaine d'activité donné et autant d'étapes au terme desquelles l'étudiant doit atteindre un plus haut degré d'autonomie. De plus, les cycles donnent lieu à un accroissement continu du lien entre l'enseignement et la recherche dans les programmes de formation.

Au deuxième cycle, l'étudiant doit intégrer, élargir et approfondir les connaissances acquises au premier cycle, assimiler des connaissances nouvelles et développer des habiletés qui le rendent apte à s'engager de façon créative dans un domaine particulier d'activité. À cette fin, l'Université offre trois types de programme : le microprogramme, le diplôme d'études supérieures spécialisées et la maîtrise. Le programme de maîtrise peut lui-même offrir plusieurs types.

Au troisième cycle, l'étudiant doit renforcer sa capacité d'interpréter de façon critique les données relatives à sa spécialisation, d'appliquer de façon autonome et originale les principes et méthodes de recherche propres à son domaine, de concevoir de nouvelles pratiques de recherche ou d'intervention, de poursuivre des recherches originales de façon autonome et de présenter un problème complexe, tant oralement que par écrit. L'Université offre un type de programme qui conduit au grade de *Philosophiæ Doctor* (Ph.D.) et un autre type de programme qui conduit à un grade de docteur dans un domaine du savoir.

Types de programmes aux cycles supérieurs

Microprogramme de deuxième cycle

Le nombre total de crédits d'un microprogramme de deuxième cycle varie de 9 à 18. Ces crédits sont attribués à un ensemble cohérent de cours de deuxième cycle ou intercycles.

Diplôme d'études supérieures spécialisées

Le nombre total de crédits d'un programme de diplôme d'études supérieures spécialisées varie de 24 à 30 crédits, attribués à un ensemble cohérent de cours de deuxième cycle ou intercycles.

Maîtrise

Un programme de maîtrise consiste en un ensemble cohérent d'activités pédagogiques diverses qui prennent en compte les connaissances nouvelles dans le domaine du savoir qui lui est propre. Ces activités prennent la forme de cours, d'activités de formation à la recherche, à l'analyse ou à l'intervention.

Sauf exception autorisée par le Conseil universitaire, le nombre total de crédits d'un programme de maîtrise est de 45.

Un même programme de maîtrise peut offrir plusieurs types comportant, en fonction du contenu de formation proposé, une répartition diversifiée des activités pédagogiques :

- avec mémoire : poursuite d'un projet de recherche conduisant à la présentation d'un mémoire de maîtrise. Sauf exception, au moins 24 crédits du programme sont attribués au projet de recherche et au moins 12 crédits à des cours de deuxième cycle ou intercycles;
- sans mémoire : ensemble cohérent de cours de deuxième cycle ou intercycles. Il comporte également un travail de rédaction résultant d'activité de formation à l'analyse (un essai comportant de 9 à 12 crédits ou un rapport de fin d'études de 6 crédits) ou résultant d'activités de formation à l'intervention (rapport de stage ou de projet d'intervention).

Doctorat conduisant au grade de *Philosophiæ Doctor*

Ce type de programme comporte un certain nombre de cours, mais consiste essentiellement en la poursuite d'un projet de recherche original conduisant à la présentation et à la soutenance d'une thèse. Sauf exception autorisée par le Conseil universitaire, le nombre total de crédits d'un tel programme est de 90, dont au moins 60 sont attribués au projet de recherche et un minimum de 6 crédits à des cours de troisième cycle ou intercycles, en excluant les crédits attribués à l'examen de doctorat.

Doctorat conduisant au grade de docteur dans un domaine du savoir

Ce type de programme comporte un projet de recherche comptant pour au moins 36 des crédits du programme et un minimum de 12 crédits de cours de troisième cycle ou intercycles, en excluant les crédits attribués à l'examen de doctorat. Le nombre total des crédits du programme est de 90, sauf exception autorisée par le Conseil universitaire.

Diplôme d'études supérieures, maîtrise et doctorat sur mesure

Dans des situations particulières et exceptionnelles où aucun programme de formation ne le permet et où l'intervention de plusieurs domaines du savoir est requise pour atteindre les objectifs généraux de l'un ou l'autre des types de programmes, l'Université peut établir un programme sur mesure. C'est le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales qui gère tout programme sur mesure et qui en établit les règles, procédures et conditions de réalisation.

Autres types de cheminement d'études

Étudiant libre

L'étudiant libre s'inscrit à un ou plusieurs cours par session et non à un programme; il a droit à une évaluation. Il n'est pas possible de prendre plus de 15 crédits de cours contributives à un programme.

Auditeur

L'auditeur s'inscrit à un ou plusieurs cours par session, sans avoir droit à une évaluation.

Année universitaire

L'année universitaire se divise en trois sessions. La session est une période de 15 semaines pendant laquelle l'Université poursuit ses activités d'enseignement. La session comprend la période des cours et celle qui est nécessaire à l'évaluation des connaissances acquises par l'étudiant.

L'Université a établi pour tous ses programmes d'études deux sessions régulières d'enseignement, celles d'automne et d'hiver, pendant lesquelles elle offre les cours nécessaires à la poursuite normale d'un programme.

Connaissance de la langue française

L'Université Laval est un établissement d'expression et de culture françaises. Conformément à la Politique sur l'usage du français à l'Université Laval, l'enseignement y est offert en français et les travaux et les examens sont rédigés dans cette langue. L'étudiant doit donc posséder une connaissance satisfaisante de la langue française. La connaissance de l'anglais est également utile, voire indispensable, à celui qui veut avoir accès aux ouvrages de référence.

Aux deuxième et troisième cycles, l'étudiant peut, dans certains cas, obtenir l'autorisation de rédiger ses travaux et examens dans une autre langue.

L'École de langues de l'Université Laval offre des programmes et des cours aux non-francophones désireux de commencer à étudier le français ou d'améliorer leur connaissance de cette langue : www.elul.ulaval.ca.

Admission

Exigences d'admission à un programme de deuxième cycle

Le grade de premier cycle (baccalauréat nord-américain, licence ou autre, selon le système d'éducation) ou une formation jugée équivalente par le responsable de l'admission constitue l'exigence minimale d'admission à tous les programmes de deuxième cycle.

Exigences d'admission à un programme de troisième cycle

L'admission au troisième cycle exige normalement une formation pertinente et complète de deuxième cycle, c'est-à-dire la maîtrise ou l'équivalent, sauf pour les doctorats en psychologie où l'admission suppose une formation pertinente et complète de premier cycle ou l'équivalent. À certaines conditions, l'étudiant qui a entrepris une maîtrise axée sur la recherche à l'Université Laval peut être admis au doctorat sans avoir rédigé un mémoire de maîtrise. Il peut ainsi réduire la durée totale de ses études, tout en ayant droit au grade de maîtrise selon les modalités prévues à son programme. Exceptionnellement, le titulaire d'un grade de premier cycle, ou d'un diplôme équivalent, peut être admis au doctorat si son dossier de candidature le justifie, compte tenu de réalisations scientifiques, artistiques ou professionnelles.

Exigences d'admission à des cours

Le candidat canadien ou résident permanent qui souhaite s'inscrire à des cours sans entreprendre un programme peut le faire comme étudiant libre.

L'étudiant libre doit être titulaire d'un baccalauréat, d'un diplôme équivalent ou posséder une combinaison d'études et d'expérience jugée équivalente. Il a droit à une note d'évaluation pour les cours auxquels il est inscrit et il obtient les crédits qui s'y rattachent. Éventuellement, ces crédits peuvent servir à l'obtention d'un diplôme si deux conditions se réalisent : l'étudiant est admis au programme lui permettant d'obtenir le diplôme visé et les cours suivis comme étudiant libre font partie de ce programme.

Le candidat non canadien peut être admis à titre d'étudiant libre, quel que soit le cycle d'études, à la condition que la durée du séjour soit inférieure à six mois. Si le séjour d'études est de six mois ou plus, le candidat doit satisfaire aux conditions de séjour prévues pour les candidats étrangers (voir page 10).

Programmes à capacité d'accueil limitée

Il s'agit de programmes pour lesquels le nombre de demandes d'admission par les candidats peut être supérieur au nombre de places disponibles, déterminé en fonction des ressources humaines et matérielles requises, ou de stages. Une date cible est fixée pour le dépôt des demandes d'admission. Si à cette date le nombre de demandes reçues est supérieur au nombre de places disponibles, celles-ci sont réparties au prorata des demandes reçues pour l'année en cours, pour chaque type de candidats, en fonction de la qualité des dossiers soumis. Si à cette date le nombre de demandes reçues est inférieur au nombre de places disponibles, les demandes sont considérées jusqu'à l'atteinte du nombre de places fixé.

Hyperlien à consulter pour informations supplémentaires

- Description et liste des programmes à capacité d'accueil limitée

Décision de l'Université Laval

Le candidat qui dépose une demande d'admission peut recevoir l'une des décisions suivantes : offre d'admission définitive, offre d'admission conditionnelle, refus ou liste d'attente.

La décision officielle est prononcée par le registraire. Dans tous les cas, elle parvient au candidat par voie électronique. L'Université Laval utilise l'adresse officielle ulaval.ca, dont les modalités d'utilisation sont communiquées au candidat dans l'avis de réception qui suit la création de son dossier d'admission. Si la décision est favorable, le candidat étranger reçoit de surcroît la décision sous format imprimé. Certains autres types de candidats, notamment les étudiants visiteurs en séjour de mobilité et les stagiaires postdoctoraux, reçoivent la décision sous format imprimé. Aucune décision n'est communiquée par téléphone.

Le candidat peut suivre le traitement de son dossier à partir du site www.capsule.ulaval.ca. Il peut consulter la décision relative à sa demande d'admission et y répondre en ligne.

Offre d'admission définitive

L'offre définitive est prononcée dès que le Bureau du registraire a la preuve que le candidat satisfait à toutes les exigences d'admission.

Offre d'admission conditionnelle

Au candidat jugé admissible par le responsable de l'admission, le Bureau du registraire fait une offre d'admission conditionnelle s'il n'a pas encore la preuve que le candidat satisfait à toutes les conditions exigées.

Refus

Le Bureau du registraire informe le candidat du motif de refus de sa demande d'admission.

Possibilité de déposer un autre choix de programme

Lorsqu'il a un refus ou un changement d'orientation, le Bureau du registraire peut recevoir un autre choix de programme dans la mesure où le candidat se soumet aux conditions suivantes :

- si la demande vise un programme à capacité d'accueil limitée, elle doit être déposée préférablement avant la date cible fixée; le dossier pourra être étudié après cette date mais il se peut qu'alors, la capacité d'accueil du programme visé soit déjà atteinte;
- le candidat répond aux exigences particulières d'admission et aux critères de sélection du nouveau programme choisi.

Durée de l'offre d'admission

L'offre d'admission vaut seulement pour la session demandée.

Réponse du candidat à l'offre d'admission

Le candidat est invité à répondre à l'offre d'admission de l'Université dans les meilleurs délais, particulièrement s'il s'agit d'une offre d'admission dans un programme à capacité d'accueil limitée, pour lequel une réponse dans un délai de 10 jours est attendue, suivant la date de réception de l'offre.

Le candidat est invité à enregistrer sa réponse par voie électronique : www.capsule.ulaval.ca.

Le candidat qui, ayant accepté une offre d'admission dans un programme, décide de renoncer à cette offre pour en accepter une dans un autre programme doit enregistrer son refus par voie électronique, aussitôt sa décision prise. Cependant, s'il a répondu « non » et désire changer d'avis, il doit en informer le Bureau du registraire en écrivant à saisie@reg.ulaval.ca, en précisant ses nom et prénom, son NI, le programme concerné et la session visée. Le personnel du Bureau du registraire saisira les données dans le système. Le candidat ayant répondu « non » à une offre d'admission dans un programme à capacité d'accueil limitée et qui souhaite changer d'avis pourrait se voir refuser le changement demandé.

Le candidat inscrit sur une liste d'attente n'est pas tenu de répondre à cette inscription. Toutefois, s'il désire se retirer de la liste d'attente, il est invité à enregistrer son refus par voie électronique dans Capsule.

Révision

Le candidat qui s'estime lésé par une décision et qui est en mesure de présenter des faits nouveaux peut en demander la révision auprès du directeur de programme. La demande de révision doit être présentée par écrit et motivée dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception de la décision officielle. Le directeur de programme communique sa décision au registraire dans les 20 jours ouvrables qui suivent la réception de la demande. Le registraire en informe le candidat.

Appel

Le candidat qui s'estime lésé par une décision, compte tenu des règlements et des critères applicables, peut en appeler de cette décision auprès du responsable facultaire des études. La demande d'appel doit être présentée par écrit et motivée, dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception de la décision officielle. Le responsable facultaire des études communique la décision au registraire dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de la demande. Le registraire en informe le candidat.

Protection des renseignements personnels

Le candidat est prié de prendre connaissance des textes relatifs à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (voir page 12).

Inscription

Après l'admission, l'inscription constitue la seconde étape administrative préalable à la poursuite des études universitaires. L'étudiant s'inscrit aux activités de formation qu'il entend suivre à sa première session à l'Université (session d'admission), après quoi l'Université, en inscrivant son nom dans les registres officiels, reconnaît à l'étudiant les droits que lui confère ce titre.

L'étudiant peut faire partie de l'une ou l'autre des catégories suivantes : étudiant inscrit à un programme ou à des cours (étudiant libre).

L'étudiant inscrit à un programme ou à des cours (étudiant libre) obtient le statut de membre régulier de l'Université. Tout étudiant inscrit à l'Université est soumis au *Règlement des études* de l'Université Laval.

Inscription simultanée à plus d'un programme

En vertu du *Règlement des études*, article 228, et sous réserve des règles relatives à la délivrance d'un grade, un étudiant peut s'inscrire à un deuxième programme menant à un grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat), s'il satisfait aux exigences d'admission et s'il obtient l'autorisation du directeur du premier programme.

Auditeur

Auditeur est un statut d'inscription qui donne le droit d'assister à des cours sans toutefois donner droit à une note d'évaluation. Les cours suivis comme auditeur ne peuvent, en aucune façon, valoir à l'étudiant une reconnaissance de scolarité.

L'étudiant inscrit comme auditeur n'obtient pas le statut de membre de l'Université. En conséquence, il n'a pas droit aux crédits rattachés aux activités de formation suivies.

Dates limites de l'inscription

Session d'hiver 2016		8 janvier 2016
Sessions d'été 2016	1 ^{re} période	29 avril 2016
	2 ^e période	1 ^{er} juillet 2016
Session d'automne 2016		2 septembre 2016

La direction de programme informe l'étudiant en temps opportun des modalités propres à son inscription.

Régime d'études

L'étudiant inscrit à une activité de recherche à temps complet ou en poursuite de la recherche est considéré inscrit à 12 crédits.

Sessions d'études

Session d'hiver 2016		11 janvier au 22 avril 2016
Session d'été 2016	1 ^{re} période	2 mai au 17 juin 2016
	2 ^e période	4 juillet au 12 août 2016
Session d'automne 2016		5 septembre au 16 décembre 2016

Formalités de séjour pour les candidats étrangers qui désirent étudier au Québec

Le candidat étranger doit répondre aux prescriptions d'immigration temporaire des deux paliers de gouvernement, provincial et fédéral (province de Québec, Canada).

Il est important d'entreprendre les démarches relatives à l'obtention du Certificat du Québec (CAQ) dès réception de l'offre d'admission, laquelle confirme une admission, conditionnelle ou définitive, à l'Université Laval.

Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Toute personne, autre qu'un citoyen canadien ou un résident permanent au Canada, désireuse de poursuivre des études au Québec doit obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) délivré par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). La démarche d'obtention du CAQ est préalable à celle d'obtention du permis d'études ou du visa de résident temporaire.

Catégories de candidats exemptés de demander le CAQ

- le participant à un programme canadien d'assistance aux pays en voie de développement (boursiers de l'ACDI ou du programme canadien de bourses de la Francophonie);
- l'étudiant inscrit uniquement à des cours de français ou d'anglais intensifs pour une durée maximale d'une session;
- la personne à charge d'un diplomate séjournant au Québec;
- le participant à un programme de mobilité étudiante dont la durée du séjour est de moins de 6 mois;
- l'étudiant libre dont le séjour est d'une durée de moins de six mois.

Permis d'études ou visa de résidence temporaire

Sur réception du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), le candidat pourra entreprendre ses démarches auprès des autorités canadiennes d'immigration pour l'obtention du permis d'études.

Permis pour les personnes à charge

Le statut du requérant principal détermine celui de son conjoint, ainsi que celui des personnes à sa charge. Il est essentiel de suivre les procédures indiquées dans la documentation du ministère Citoyenneté et Immigration Canada.

Les enfants d'âge mineur (moins de 18 ans) doivent détenir un permis d'études pour fréquenter un établissement d'enseignement, sauf ceux de niveau de la prématernelle.

Renouvellement du statut d'immigration temporaire

Pour que l'Université Laval maintienne le statut d'étudiant, l'étudiant étranger doit posséder tous les documents d'immigration temporaire valides et les déposer à son dossier étudiant au Bureau du registraire. Un document est valide tant et aussi longtemps que la date d'échéance n'est pas expirée.

Lors d'un renouvellement de statut avant son échéance, il est obligatoire de déposer au Bureau du registraire une copie du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et du permis d'études.

Dès le début des démarches en vue du renouvellement du CAQ et du permis d'études, l'étudiant doit déposer au Bureau du registraire le coupon de paiement des droits exigés ou le coupon faisant la preuve de l'envoi postal aux autorités d'immigration. Il est primordial de commencer les démarches trois mois avant la date d'expiration des documents légaux.

Rétablissement du statut d'étudiant

L'étudiant étranger a la responsabilité de renouveler ses documents d'immigration temporaire. À défaut d'agir dans les délais prescrits pour le renouvellement de statut, le statut d'étudiant à l'Université Laval est retiré; Immigration Canada considère alors l'étudiant en rétablissement de statut, ce qui fait perdre l'autorisation d'étudier. Pour retrouver ce statut, l'étudiant étranger doit présenter une demande de rétablissement de statut d'étudiant dans les 90 jours qui suivent la date à laquelle le statut a été perdu. La personne peut alors rester au Canada jusqu'à ce qu'une décision soit prise. Immigration Canada autorise la poursuite des études seulement lorsque le statut est rétabli. S'il ne l'est pas, l'Université Laval est dans l'obligation de procéder à la désinscription de toute activité de formation pour la ou les sessions visées. Une désinscription peut être rétroactive.

Modification du statut de « visiteur au Canada » : séjour de moins de six mois à séjour de plus de six mois

La personne qui étudie déjà à l'Université Laval et qui désire poursuivre ses études au-delà d'une période de six mois doit déposer dans les délais prescrits une demande d'admission à un programme au Bureau du registraire. S'il y a lieu, ce candidat recevra une réponse favorable à sa demande d'admission au programme visé. Il devra alors mener les démarches d'immigration temporaire précédemment décrites.

Assurance maladie et hospitalisation obligatoire

Adhésion obligatoire

Les lois québécoise et canadienne en matière d'immigration obligent l'étudiant non canadien à détenir une assurance maladie et hospitalisation valide pour toute la durée de son séjour au Canada. L'Université Laval et plusieurs autres universités québécoises ont négocié un régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation obligatoire pour ces étudiants.

Dès l'inscription, tout étudiant étranger est automatiquement couvert par l'assurance maladie et hospitalisation obligatoire. De ce fait, aucune assurance personnelle ne peut remplacer cette dernière. Le Service des finances inclut le montant de la prime à acquitter dans la facturation des droits de scolarité.

La protection

L'étudiant étranger admis pour une première fois à l'Université Laval est couvert dès son arrivée en sol canadien, au plus tôt 15 jours avant le début de la session (le 15 août pour la session d'automne, le 15 décembre pour la session d'hiver et le 15 avril pour la session d'été), et ce, sans prime supplémentaire.

Protection familiale

La couverture d'assurance obligatoire ne couvre pas les personnes à charge. Le candidat a la responsabilité de contracter pour eux une assurance qui les protégera dès leur arrivée au Canada.

Exemptions autorisées

Pour être exempté du régime obligatoire d'assurance maladie et hospitalisation, l'étudiant doit démontrer, à la satisfaction du Bureau du registraire, qu'il est visé par les catégories d'exemption.

Carte d'assurance maladie et hospitalisation

Environ un mois après le début de la couverture d'assurance, l'étudiant étranger reçoit à son adresse @ulaval.ca une communication l'informant de venir récupérer sa carte d'assurance au comptoir d'accueil du Bureau du registraire.

Le site Web de l'Université Laval <http://www2.ulaval.ca/international/etudiants-internationaux.html> fournit plusieurs renseignements et références pour naviguer plus aisément sur les sites Web des différents ministères.

Adresses utiles

Services universitaires

Accueil et accompagnement des étudiants étrangers

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Bureau 2344
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6 CANADA
418 656-2765
accueil@bve.ulaval.ca
Télécopieur : 418 656-3672
www.bve.ulaval.ca

Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap

Centre d'aide aux étudiants
Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université
Bureau 2121
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6 CANADA
418 656-7987
Télécopieur : 418 656-7866
Téléscripteur (ATS) : 418 656-2345
accueil@aide.ulaval.ca
www.aide.ulaval.ca

Bureau des bourses et de l'aide financière

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Bureau 2546
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6 CANADA
418 656-3332
bbaf@bbaf.ulaval.ca
Télécopieur : 418 656-7775
www.bbaf.ulaval.ca

Bureau du registraire

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Bureau 2440
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6 CANADA
418 656-3080
Télécopieur : 418 656-5216
Sans frais : 1 877 785-2825 (Canada, États-Unis)
reg@reg.ulaval.ca
www.reg.ulaval.ca

Bureau du recrutement étudiant

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université
Bureau 3577
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6 CANADA
418 656-2764
Télécopieur : 418 656-5216
Sans frais : 1 877 606-5566 (Canada, États-Unis)
info@ulaval.ca
www.ulaval.ca/futursetudiants

Faculté des études supérieures

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques, bureau 3445
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6 CANADA
1 418 656-2464
fes@fes.ulaval.ca
Télécopieur : 1 418 656-3691
www.fes.ulaval.ca

Service des résidences

Pavillon Alphonse-Marie-Parent
2255, rue de l'Université, bureau 1604
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A7 CANADA
1 418 656-2921
sres@sres.ulaval.ca
Télécopieur : 1 418 656-2801
www.sres.ulaval.ca

admission en ligne : www.ulaval.ca/admission

Services gouvernementaux

Aéroport international Jean-Lesage de Québec

505, rue Principale
Québec (Québec) G2G 0J4 CANADA
Renseignements : Sans frais : 1 877 769-2700 418 640-3300
Administration: 418 640-2700 Télécopieur : 418 640-2656
info@aeroportdequebec.com www.aeroportdequebec.com

Agence canadienne de développement international (ACDI)

200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4 CANADA
Sans frais : 1 800 230-6349 Téléscripteur (ATS) : 819 953-5023
Télécopieur : 819 953-6088 Sans frais (ATS) : 1 800 331-5018
info@acdi-cida.gc.ca www.acdi-cida.gc.ca

Agence des services frontaliers du Canada

Sans frais : 1 800 959-2036
Téléscripteur (ATS) : 1 866 335-3237 www.cbsa-asfc.gc.ca

Agence du revenu du Canada

Services fiscaux de l'Est-du-Québec
165, rue de la Pointe-aux-Lièvres
Québec (Québec) G1K 7L3 CANADA
Sans frais : 1 800 959-7383
Télécopieur : 418 649-6478
www.cra-arc.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada (permis d'études)

320, rue Saint-Joseph Est, bureau RC118
Québec (Québec) G1K 8G5 CANADA
Sans frais : 1 888 242-2100 www.cic.gc.ca

Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5 CANADA
418 646-1222
Télécopieur : 418 644-6755
Sans frais : 1 855 390-7130 (Canada, États-Unis)
info@education.gouv.qc.ca www.education.gouv.qc.ca

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

(Certificat d'acceptation du Québec-CAQ)
Service aux étudiants étrangers
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Rez-de-chaussée, bureau G15
Montréal (Québec) H2Y 1T8 CANADA
1 877 864-9191
Télécopieur : (514) 873-9931
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Régie de l'assurance maladie du Québec

1125, Grande-Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1E7 CANADA
Téléphone : 418 646-4636
www.ramq.gouv.qc.ca

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)

Information aux étudiantes et aux étudiants

Conformément aux stipulations de l'article 65 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Université Laval vous informe, par la présente, que les renseignements nominatifs qu'elle vous demande de lui communiquer de même que ceux qu'elle consignera à votre dossier par la suite sont confidentiels. Ils serviront à vous identifier, à permettre à l'Université de communiquer avec vous, à gérer vos études, votre participation à certains organismes de l'Université et votre accès aux services offerts par cette dernière; auront accès à ces renseignements à l'Université les seules personnes qui ont qualité pour les recevoir au sein de l'Université lorsque ceux-ci sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions en conformité avec la Loi.

Les renseignements recueillis à l'occasion de votre admission ont un caractère obligatoire, à moins d'indications contraires, et quiconque refuse de les fournir ne peut être admis à l'Université Laval.

Vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier au Bureau du registraire et dans l'unité de rattachement de votre programme, aux heures d'ouverture des bureaux et en présence d'un membre du personnel de l'unité. La Loi vous assure également le droit de rectification d'un renseignement erroné qui serait versé à votre dossier. Avant d'exercer ces droits en vertu des dispositions de cette loi, il est suggéré de vous adresser au responsable de la tenue des dossiers. Au besoin, on peut formuler une demande écrite au responsable de la protection des renseignements personnels de l'Université Laval, au Bureau du secrétaire général, pavillon Jean-Charles-Bonenfant, bureau 2183.

La présente démarche vise aussi à obtenir votre consentement à la transmission, le cas échéant, de votre nom, de votre adresse postale, de votre adresse électronique, de votre numéro de téléphone, de votre date de naissance et de l'identification de votre programme ou de votre statut à des organismes ou à des personnes qui nous en font la demande aux fins particulières libellées ci-dessous :

- a) à une association étudiante reconnue par l'Université Laval, aux fins de permettre à une telle association de communiquer avec vous;
 - b) à l'unité responsable de la publication du Bottin des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval sur ulaval.ca;
 - c) à un organisme gouvernemental ou paragouvernemental, ou à une entreprise, à des fins de recrutement de candidats en vue d'une offre d'emploi ou de diffusion d'information non commerciale;
 - d) au collège où vous avez terminé vos études, à des fins statistiques;
 - e) à une corporation ou à un organisme professionnel, à des fins d'inscription à cette corporation ou à cet organisme;
 - r) à une corporation ou à un organisme professionnel, un renseignement permettant d'établir mon admissibilité à la pratique de cette corporation ou de cet organisme;
 - f) à l'Association des diplômés de l'Université Laval, aux fins de lui permettre de communiquer avec vous;
 - s) à la Fondation de l'Université Laval, lorsque vous aurez quitté l'Université, afin de lui permettre de communiquer avec vous;
 - g) dans le cas des étudiants non québécois, au gouvernement canadien, au gouvernement du Québec, à l'organisme subventionnaire ou aux représentants accrédités du gouvernement en cause, aux fins de confirmer votre statut;
- et, outre les renseignements indiqués ci-dessus :
- h) à un organisme subventionnaire, un renseignement permettant d'établir votre admissibilité ou votre participation à un programme de l'organisme ou à un projet de recherche qu'il subventionne;
 - i) à un chercheur, membre de l'Université Laval, aux fins d'une recherche nécessaire à la poursuite de ses travaux, tout autre renseignement d'identité nécessaire à l'objet de la recherche.

Le consentement ci-dessus évoqué s'exprime par l'apposition de votre signature à l'endroit prévu à cet effet au formulaire de demande d'admission. Ce consentement est révoquant en tout temps au moyen de la déclaration d'opposition à la **page suivante**.

Quiconque désire s'opposer à la transmission d'éléments d'information, sous l'une ou l'autre des rubriques ci-dessus mentionnées, doit remplir la déclaration d'opposition à la **page suivante** et joindre cette déclaration au dépôt du formulaire de demande d'admission.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)

Déclaration d'opposition

(Ne pas envoyer s'il n'y a pas d'opposition.)

Par la présente, je m'oppose à la transmission, le cas échéant, de mon nom, de mon adresse postale, de mon adresse électronique, de mon numéro de téléphone, de ma date de naissance, de l'identification de mon programme ou de mon statut :

Cocher – (codes réservés à l'administration)

- a) à une association étudiante reconnue par l'Université Laval, aux fins de permettre à une telle association de communiquer avec moi;
- b) à l'unité responsable de la publication du Bottin des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval sur ulaval.ca;
- c) à un organisme gouvernemental ou paragouvernemental, ou à une entreprise, à des fins de recrutement de candidats en vue d'une offre d'emploi ou de diffusion d'information non commerciale;
- d) au collège où j'ai terminé mes études, à des fins statistiques;
- e) à une corporation ou à un organisme professionnel, à des fins d'inscription à cette corporation ou à cet organisme;
- r) à une corporation ou à un organisme professionnel, un renseignement permettant d'établir mon admissibilité à la pratique de cette corporation ou de cet organisme;
- f) à l'Association des diplômés de l'Université Laval, aux fins de lui permettre de communiquer avec moi;
- s) à la Fondation de l'Université Laval, lorsque j'aurai quitté l'Université, afin de lui permettre de communiquer avec moi;
- g) si je suis étudiant non québécois, au gouvernement canadien, au gouvernement du Québec, à l'organisme subventionnaire ou aux représentants accrédités du gouvernement en cause, aux fins de confirmer mon statut;
- et, outre les renseignements indiqués ci-dessus :
- h) à un organisme subventionnaire, un renseignement permettant d'établir mon admissibilité ou ma participation à un programme de l'organisme ou à un projet de recherche qu'il subventionne;
- i) à un chercheur, membre de l'Université Laval, aux fins d'une recherche nécessaire à la poursuite de ses travaux, tout autre renseignement d'identité nécessaire à l'objet de la recherche.

ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Nom _____

Prénom _____

Adresse rue _____ app. _____

ville _____

province/pays _____ code postal _____

Numéro de dossier à l'Université Laval (9 chiffres incluant le 9) _____ date de naissance _____

Téléphones avec le code régional _____

Signature _____ Date _____

Faire parvenir à : Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Bureau 2440
Université Laval
Québec QC G1V 0A6
Canada

À jour en septembre 2015